

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4511

concernant la nomination des membres du Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais (Comité 2007)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études 251-CE-1724, concernant la nomination de deux (2) personnes pour siéger au Comité des candidatures, et ce, selon l'article 3.1 de ladite politique;

ATTENDU qu'il revient au Conseil d'administration de former ledit comité de candidatures selon l'article 5.2 de la Politique;

ATTENDU que l'Université remettra, s'il y a lieu, ledit titre dans le cadre de la prochaine collation des grades;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes au Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais :

- Lucie Fréchette, professeure
- Catherine Lanaris, professeure
- Claudette Gatien, membre socio-économique du Conseil d'administration
- Étienne Simard, étudiant et membre du Conseil d'administration

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4512

concernant la Politique linguistique

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'obligation pour l'Université du Québec en Outaouais de se doter d'une politique linguistique permanente;

ATTENDU la Politique linguistique provisoire adoptée par le Conseil d'administration du 25 octobre 2004 (281-CA-4048);

ATTENDU le mandat donné au recteur par la résolution ci-haut mentionnée, à l'effet de « former un groupe de travail restreint dont le mandat est de lui proposer une version enrichie de la présente politique linguistique provisoire »;

ATTENDU que ledit groupe de travail a produit un projet de « Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française », projet qui fut discuté aux rencontres des 26 juin et 18 septembre 2006 du Conseil d'administration;

ATTENDU que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 septembre 2006, a mandaté la Direction « pour produire un document de travail portant sur les divers enjeux financiers, politiques, philosophiques, etc., lesquels serviront de balises au Conseil d'administration pour faire avancer la réflexion par rapport à un projet de Politique linguistique (permanente) à l'Université du Québec en Outaouais »;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

IL EST RÉSOLU :

DE RETENIR, pour fins de consultation, le document de consultation contenant un projet de Politique linguistique en y apportant les ajustements discutés en séance;

QU'un plan de consultation et de communication soit déposé au Conseil d'administration du 11 décembre 2006 pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4513

concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la clause 9,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 292-CA-4272 concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2006-2007;

ATTENDU la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant aux critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les avis formulés par les assemblées départementales;

ATTENDU les discussions au Comité des affaires départementales relativement aux critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008 dans le domaine des sciences comptables et des sciences infirmières;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU la résolution 251-CE-1725 de la Commission des études;

ATTENDU le projet de critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les « Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4514

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU l'extrait N° 419 de la 116^e Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le Département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 251-CE-1726 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées des cours dont le Département de travail social et des sciences sociales assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 306-CA-4514**

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de travail social et des sciences sociales assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'hiver 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4515

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU les résolutions INF 2366 et INF 2373 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le Département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 251-CE-1727 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département d'informatique et d'ingénierie assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4515

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département d'informatique et d'ingénierie assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'hiver 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4516

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département des sciences comptables

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU la résolution (178-DC-662) de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le Département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 251-CE-1728 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées des cours dont le Département des sciences comptables assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4516

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement
(personnes chargées de cours) - Département des sciences
comptables

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du
Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion,
tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché,
au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-
R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement,
par des personnes chargées de cours, des cours dont le
Département des sciences comptables assume la responsabilité,
lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'hiver
2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions **306-CA-4517 à 306-CA-4562**

concernent l'évaluation de professeurs.

Il s'agit **d'informations confidentielles.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4563

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier - Jean-François Tremblay

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la durée des contrats et la permanence;

ATTENDU la résolution 293-CA-4336 du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais concernant la décision de ne pas renouveler le contrat d'engagement échéant le 31 mai 2006 du professeur Jean-François Tremblay, professeur régulier au Département de relations industrielles, l'exigence de l'obtention du doctorat n'étant pas satisfaite;

ATTENDU la lettre d'entente numéro 2006-08 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la prolongation du contrat d'engagement du professeur Jean-François Tremblay;

ATTENDU la résolution 300-CA-4420 du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais concernant la prolongation du contrat d'engagement d'un professeur régulier du Département de relations industrielles - monsieur Jean-François Tremblay;

ATTENDU que le professeur Jean-François Tremblay a soutenu avec succès sa thèse doctorale et que l'émission du diplôme n'est plus qu'une formalité administrative;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence au 1^{er} juin 2007 à monsieur Jean-François Tremblay, professeur régulier au Département de relations industrielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4564

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur M. Tinko Eftimov au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU la résolution INF2387 lors de la 205^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'ingénierie du 18 octobre 2006 à l'effet d'accorder le statut de professeur associé à monsieur M. Tinko Eftimov pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur M. Tinko Eftimov;

ATTENDU les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Eftimov en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER à monsieur M. Tinko Eftimov le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2008;

DE RATTACHER le professeur Eftimov au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4565

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Sarifuddin au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU la résolution INF2385 lors de la 205^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'ingénierie du 18 octobre 2006 à l'effet d'accorder le statut de professeur associé à monsieur Sarifuddin pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Sarifuddin;

ATTENDU les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Sarifuddin en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER à monsieur Sarifuddin le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2008;

DE RATTACHER le professeur Sarifuddin au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4566

concernant l'ouverture et l'implantation d'un programme de Certificat en cybermuséologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 2006-4-CET-R-34 du Conseil des études en date du 18 octobre 2006, adoptant le programme de Certificat en cybermuséologie;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 247-CE-1700 en date du 15 juin 2006, approuvant le projet de programme de modification du Baccalauréat en arts et design et le projet de programme du Certificat en cybermuséologie;

ATTENDU le document Projet de modification du Baccalauréat en arts et design;

ATTENDU que la cybermuséologie est la nouvelle spécialisation du programme de Baccalauréat en arts et design modifié, offert désormais sous le titre de Baccalauréat ès arts avec majeure en Art et pratiques de l'image et mineure en arts visuels, mineure en bande dessinée, mineure en cybermuséologie et mineure en design graphique;

ATTENDU que le programme de Certificat en cybermuséologie reprend le même plan de formation que celui de la mineure en cybermuséologie offert à l'intérieur du Baccalauréat ès arts;

ATTENDU les consultations menées auprès des experts;

ATTENDU les besoins de formation dans le milieu muséal;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'ouverture et à l'implantation du programme de Certificat en cybermuséologie au trimestre d'automne 2007;

DE RATTACHER le programme de Certificat en cybermuséologie à l'Unité de gestion des programmes de premier cycle de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4567

concernant l'ouverture et l'implantation d'un Programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 251-CE-1729 de la Commission des études datée du 16 novembre 2006;

ATTENDU le document « Projet de programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle »;

ATTENDU l'évolution de la discipline et les dernières exigences de l'Ordre des CGA du Québec;

ATTENDU les besoins croissants du marché;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'ouverture et à l'implantation du Programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle au trimestre d'automne 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4568

concernant le projet de rendre obligatoire le cours Atelier de réussite universitaire (ARU9003) pour tous les étudiants admis au baccalauréat sur la base d'une cote R inférieure à 22, à titre de condition d'admission

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution de la Commission des études 251-CE-1731 en date du 16 novembre 2006, approuvant le projet de rendre obligatoire le cours Atelier de réussite universitaire (ARU9003) pour tous les étudiants admis aux baccalauréats sur la base d'une cote R inférieure à 22, à titre de condition d'admission à compter du trimestre d'automne 2007;

ATTENDU le traitement comme « cours d'appoint » de ce cours;

ATTENDU les objectifs de ce cours;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENDRE OBLIGATOIRE le cours Atelier de réussite universitaire (ARU9003) pour tous les étudiants admis aux baccalauréats sur la base d'une cote R inférieure à 22, à titre de condition d'admission à compter du trimestre d'automne 2007;

DE GÉRER ce cours comme toute autre condition d'admission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4569

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives - Mélanie Bourque

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'administration publique;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 23 octobre 2006;

ATTENDU la résolution 359^e ADOSA 07-11-06 N° 812 de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 7 novembre 2006 recommandant l'embauche de madame Bourque;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Bourque;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Mélanie Bourque à titre de professeure régulière dans le domaine de l'administration publique au Département des sciences administratives pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Bourque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4570

concernant le renouvellement et l'affectation de cadre de madame Lucie Ménard

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance de contrat de cadre de madame Lucie Ménard au 31 mai 2007;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de cadre de madame Lucie Ménard, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2009;

D'AFFECTER madame Lucie Ménard au poste de directrice du Bureau du développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4571

concernant l'achat du Système Laser PLD dans le cadre de la subvention FCI intitulée *Facility for Studies of Thin Films for Optical Fiber Chemical Sensors*

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le versement d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation et pour l'acquisition d'une infrastructure de recherche;

ATTENDU la recommandation du responsable des approvisionnements concernant l'adjudication d'un contrat d'achat;

ATTENDU l'article 5.3.3 c du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à autoriser la demande d'achat relative à l'achat de l'équipement appelé Système Laser PLD auprès de la compagnie Plasmionique Inc., pour un montant de 253 802 \$ CA (incluant le retour de taxes), dans le cadre de la subvention versée par la FCI pour le projet *Facility for Studies of Thin Films for Optical Fiber Chemical Sensors*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 306-CA-4572

concernant l'engagement et la nomination de madame Murielle Laberge au poste de doyenne de la gestion académique

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent sixième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le départ de monsieur André-Jean Pelletier, doyen de la gestion académique;

ATTENDU l'affichage du poste;

ATTENDU le curriculum vitæ de madame Murielle Laberge;

ATTENDU que la candidature de madame Murielle Laberge a été retenue unanimement par le Comité de sélection composé à cette fin pour occuper le poste de doyenne de la gestion académique pour la période du 4 janvier 2007 au 31 mai 2009;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la consultation auprès des directrices et directeurs de département effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Murielle Laberge, comme cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 4 janvier 2007 au 31 mai 2009;

DE NOMMER madame Murielle Laberge au poste de doyenne de la gestion académique;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à la nomination de madame Murielle Laberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général